

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à dix-huit heures,

le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
 en exercice : 49
 présents : 32
 procurations : 10
 votants : 42

Date de convocation :
 03 juillet 2023

PRESENTS : S BEN OTHMANE, M GENOUD, Nicolas LAKS, PJ CRASTES, A CUZIN, V LECAQUE, C CACOUAULT, P CHASSOT, S KARADEMIR, E ROSAY, M GRATS, M SALLIN, C VINCENT, L VESIN, L DUPAIN, J BOUCHET, S LOYAU, M DE SMEDT, D CHAPPOT, JC GUILLON, D BESSON, P DURET, E BATTISTELLA, JP SERVANT, B FOL, A MAGNIN, A AYEYB, M-N BOURQUIN, F DE VIRY, M SECRET, C MERLOT, F BENOIT,

REPRESENTES : A RIESEN par C VINCENT (procuration), G ZORITCHAK par S BEN OTHMANE (procuration), Nathalie LAKS par Nicolas LAKS (procuration), M MERMIN par PJ CRASTES (procuration), I ROSSAT-MIGNOD par P DURET (procuration), G NICOUD par D BESSON (procuration), H ANSELME par A MAGNIN (procuration), C DURAND par A AYEYB (procuration), J LAVOREL par F BENOIT (procuration), F GUILLET par A CUZIN (procuration),

ABSENTS : J-L PECORINI, V LECAUCHOIS, D JUTEAU, J CHEVALIER, S DUBEAU, L CHEVALIER, L JACQUET,

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° 20230710_cc_mob77

1.1 MARCHES PUBLICS

MARCHE DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION POUR L'AMENAGEMENT DE LA VIARHONA ET 2 AXES CYCLABLES STRUCTURANTS A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS – LOT N°01 MAITRISE D'ŒUVRE ET ETUDES REGLEMENTAIRES VIARHONA (MARCHE N°201830) – APPROBATION DE L'AVENANT N°04

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Bouchet, 3ème Vice-Président,

Dans le cadre de son projet de territoire et de son Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale, la Communauté de Communes du Genevois a identifié trois axes cyclables, dit structurants pour son territoire, à aménager et dont elle assure la maîtrise d'ouvrage. Parmi ces axes, la Viarhona, dite SudLéman, a été identifiée : il s'agit d'un axe européen qui reliera le lac Léman et ses environs à la mer Méditerranée. Celle-ci représente un linéaire de 16 km environ sur le territoire de la Communauté de communes du Genevois. Elle traversera les communes d'Archamps, Saint-Julien-en-Genevois, Viry, Chênex et Valleiry. Ce tronçon s'inscrit dans la continuité de la ViaRhôna qui sera aménagée sur le territoire d'Annemasse Agglomération et sur les communes suisses de Veyrier, Troinex et Bardonnex limitrophes du territoire de la Communauté de Communes du Genevois.

Pour ce faire, la Collectivité a fait le choix d'être accompagnée par une équipe de maîtrise d'œuvre, NALDEO SAS/JNC, pour l'aider dans la réalisation de ce projet.

La Collectivité a demandé au maître d'œuvre d'étudier la possibilité de modifier le tracé envisagé au niveau de la zone d'activité économique de Viry. L'itinéraire originel passe au nord de la voie ferrée, contourne la zone économique et se dirige vers Soral en longeant la RD 118. Le tracé nouvellement étudié passe au sud de la voie ferrée ainsi que de l'autoroute puis longera la RD 118

tout en traversant la zone d'activité économique de Viry. Cette étude a partiellement les études de Projet.

Cette prestation supplémentaire fait l'objet de l'avenant n°04, en annexe de la présente délibération, et s'élève à 3 750,00 € HT, soit 4 500,00 € TTC. Le nouveau montant du marché est désormais de 248 650,00 € HT (298 380,00 € TTC), soit une augmentation de 6,08% du montant initial.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1414-4,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R. 2194-8 et 9,

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité

Vu le projet de territoire 2020-2026, adopté par délibération n°20211213_cc_adm114 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2021 et notamment sa fiche n°5 développement d'une offre de mobilité alternative à la voiture répondant aux enjeux sociaux et environnementaux,

Vu l'acte d'engagement, notifié le 30 octobre 2018, portant sur le marché de mission de maîtrise d'œuvre et ordonnancement, pilotage et coordination pour l'aménagement de la Viarhônga et 2 axes cyclables structurants à l'échelle de la Communauté de Communes du Genevois – Lot n°01 Maîtrise d'œuvre et études réglementaires Viarhônga (marché n°201830), au groupement NALDEO SAS/JNC, pour un montant, toutes tranches confondues, de 289 300,00 € HT,

Vu l'affermissement des tranches 1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15 et 16, pour un montant de 233 750,00 € HT,

Vu l'avenant n°01, notifié le 1^{er} mars 2021, ayant pour objet la modification de certains tronçons de la Viarhônga pour un montant de 4 050,00 € HT,

Vu l'avenant n° 2, notifié le 08 décembre 2021, ayant pour objet une demande d'examen au Cas-Par-Cas pour un montant de 2 350,00 € HT,

Vu l'avenant n° 3, en cours de notification, ayant pour objet l'intégration des modifications de tracés portant sur les secteurs 4 et 5 de la Viarhônga pour un montant de 4 750,00 € HT,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 juin 2023, quant à l'approbation de l'avenant n°04,

DELIBERE

Article 1 : **d'approuver** l'avenant n°04 au marché de mission de maîtrise d'œuvre et ordonnancement, pilotage et coordination pour l'aménagement de la Viarhônga et 2 axes cyclables structurants à l'échelle de la Communauté de Communes du Genevois – Lot n°01 Maîtrise d'œuvre et études réglementaires Viarhônga (marché n°201830), portant sur les modifications précitées, pour un montant de 3 750,00 € HT, soit 4 500,00 € TTC, joint à la présente délibération.

Article 2 : **de rappeler** que les crédits sont inscrits au budget principal- exercice 2023 – chapitre 011 - charges à caractère général.

Article 3 : **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 4 : **d'autoriser** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ AVEC 1 ABSTENTION (F DE VIRY) -

VOTE : POUR : 41

CONTRE : 0

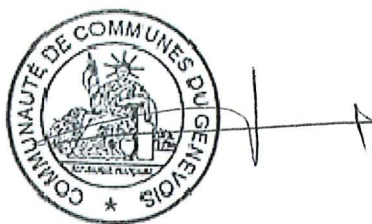
ABSTENTION : 1

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le :

Publiée électroniquement le :

La secrétaire de séance
Carole VINCENT



Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023



ID : 074-247400690-20230710-230710CCMOB77-DE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 4

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Genevois

Bâtiment Athéna, entrée 2
38, Rue Georges de Mestral
Archamps Technopole
74160 ARCHAMPS
Tél 04.50.95.92.60

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Groupement NALDEO (mandataire) et JNC (co-traitant)

NALDEO SAS

55, rue de la Villette
69425 LYON Cedex 03
Téléphone : 04 72 91 82 60

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET OPC POUR L'AMENAGEMENT DE LA VIARHONA ET 2 AXES
CYCLABLES STRUCTURANTS A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**

LOT N°1 : Maîtrise d'œuvre et études réglementaires – VIARHONA

MARCHE N° 201830

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 30 Octobre 2018

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Montant forfaitaire tranche ferme

Montant HT 49 600,00 €
Montant TVA 20 % 9 920,00 €
Montant TTC 59 520,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°2

Montant HT 6 400,00 €
Montant TVA 20 % 1 280,00 €
Montant TTC 7 680,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°4

Montant HT 19 100,00 €
Montant TVA 20 % 3 820,00 €
Montant TTC 22 920,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°6

Montant HT 3 400,00 €
Montant TVA 20 % 680,00 €
Montant TTC 4 080,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°8

Montant HT 4 750,00 €
Montant TVA 20 % 950,00 €
Montant TTC 5 700,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°10

Montant HT 10 950,00 €
Montant TVA 20 % 2 190,00 €
Montant TTC 13 140,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°12

Montant HT 27 800,00 €
Montant TVA 20 % 5 560,00 €
Montant TTC 33 360,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°14

Montant HT 9 300,00 €
Montant TVA 20 % 1 860,00 €
Montant TTC 11 160,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°16

Montant HT 15 250,00 €
Montant TVA 20 % 3 050,00 €
Montant TTC 18 300,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°1

Montant HT 15 200,00 €
Montant TVA 20 % 3 040,00 €
Montant TTC 18 240,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°3

Montant HT 23 000,00 €
Montant TVA 20 % 4 600,00 €
Montant TTC 27 600,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°5

Montant HT 4 000,00 €
Montant TVA 20 % 800,00 €
Montant TTC 4 800,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°7

Montant HT 4 750,00 €
Montant TVA 20 % 950,00 €
Montant TTC 5 700,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°9

Montant HT 3 400,00 €
Montant TVA 20 % 680,00 €
Montant TTC 4 080,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°11

Montant HT 3 400,00 €
Montant TVA 20 % 680,00 €
Montant TTC 4 080,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°13

Montant HT 26 500,00 €
Montant TVA 20 % 5 300,00 €
Montant TTC 31 800,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°15

Montant HT 62 500,00 €
Montant TVA 20 % 12 500,00 €
Montant TTC 75 000,00 €

Montant global du marché

Montant HT 289 300,00 €
Montant TVA 20 % 57 860,00 €
Montant TTC 347 160,00 €

■ Montant des tranches affermies

A ce jour, concernant ce lot, les tranches suivantes ont été affermies

Montant forfaitaire tranche ferme

Montant HT	49 600,00 €
Montant TVA 20 %	9 920,00 €
Montant TTC	59 520,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°1

Montant HT	15 200,00 €
Montant TVA 20 %	3 040,00 €
Montant TTC	18 240,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°2

Montant HT	6 400,00 €
Montant TVA 20 %	1 280,00 €
Montant TTC	7 680,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°5

Montant HT	4 000,00 €
Montant TVA 20 %	800,00 €
Montant TTC	4 800,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°4

Montant HT	19 100,00 €
Montant TVA 20 %	3 820,00 €
Montant TTC	22 920,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°6

Montant HT	3 400,00 €
Montant TVA 20 %	680,00 €
Montant TTC	4 080,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°9

Montant HT	3 400,00 €
Montant TVA 20 %	680,00 €
Montant TTC	4 080,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°8

Montant HT	4 750,00 €
Montant TVA 20 %	950,00 €
Montant TTC	5 700,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°11

Montant HT	3 400,00 €
Montant TVA 20 %	680,00 €
Montant TTC	4 080,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°10

Montant HT	10 950,00 €
Montant TVA 20 %	2 190,00 €
Montant TTC	13 140,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°13

Montant HT	26 500,00 €
Montant TVA 20 %	5 300,00 €
Montant TTC	31 800,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°14

Montant HT	9 300,00 €
Montant TVA 20 %	1 860,00 €
Montant TTC	11 160,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°15

Montant HT	62 500,00 €
Montant TVA 20 %	12 500,00 €
Montant TTC	75 000,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°16

Montant HT	15 250,00 €
Montant TVA 20 %	3 050,00 €
Montant TTC	18 300,00 €

Montant global du marché

Montant HT	233 750,00 €
Montant TVA 20 %	46 750,00 €
Montant TTC	280 500,00 €

■ Date de la notification de l'avenant n° 1 ayant pour objet la modification de certains tronçons de la Viarhòna pour un montant de 4 050,00 € HT : 01 mars 2021

■ Date de la notification de l'avenant n° 2 ayant pour objet une demande d'examen au Cas-Par-Cas pour un montant de 2 350,00 € HT : 08 décembre 2021

■ Date de la notification de l'avenant n° 3 ayant pour objet l'intégration des modifications de tracés portant sur les secteurs 4 et 5 de la Viarhòna pour un montant de 4 750,00 € HT : en cours

■ Montant du marché public ou de l'accord-cadre, modifié par les avenants n° 1, 2 et 3 :

Montant forfaitaire tranche ferme

Montant HT 53 650,00 €
Montant TVA 20 % 10 730,00 €
Montant TTC 64 380,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°1

Montant HT 15 925,00 €
Montant TVA 20 % 3 185,00 €
Montant TTC 19 110,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°2

Montant HT 8 750,00 €
Montant TVA 20 % 1 750,00 €
Montant TTC 10 500,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°3

Montant HT 23 000,00 €
Montant TVA 20 % 4 600,00 €
Montant TTC 27 600,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°4

Montant HT 19 825,00 €
Montant TVA 20 % 3 965,00 €
Montant TTC 23 790,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°5

Montant HT 4 000,00 €
Montant TVA 20 % 800,00 €
Montant TTC 4 800,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°6

Montant HT 3 400,00 €
Montant TVA 20 % 680,00 €
Montant TTC 4 080,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°7

Montant HT 4 750,00 €
Montant TVA 20 % 950,00 €
Montant TTC 5 700,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°8

Montant HT 4 750,00 €
Montant TVA 20 % 950,00 €
Montant TTC 5 700,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°9

Montant HT 3 400,00 €
Montant TVA 20 % 680,00 €
Montant TTC 4 080,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°10

Montant HT 13 525,00 €
Montant TVA 20 % 2 705,00 €
Montant TTC 16 230,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°11

Montant HT 4 125,00 €
Montant TVA 20 % 825,00 €
Montant TTC 4 950,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°12

Montant HT 27 800,00 €
Montant TVA 20 % 5 560,00 €
Montant TTC 33 360,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°13

Montant HT 26 500,00 €
Montant TVA 20 % 5 300,00 €
Montant TTC 31 800,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°14

Montant HT 9 300,00 €
Montant TVA 20 % 1 860,00 €
Montant TTC 11 160,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°15

Montant HT 62 500,00 €
Montant TVA 20 % 12 500,00 €
Montant TTC 75 000,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°16

Montant HT 15 250,00 €
Montant TVA 20 % 3 050,00 €
Montant TTC 18 300,00 €

Montant du marché toutes tranches confondues avec les avenants 1, 2 et 3 :

Montant HT 300 450,00 €
Montant TVA 20 % 60 090,00 €
Montant TTC 360 540,00 €

Montant du marché (tranches affermées uniquement) avec les avenants 1, 2 et 3 :

Montant HT	244 900,00 €
Montant TVA 20 %	48 980,00 €
Montant TTC	293 880,00 €

D - Objet de l'avenant.

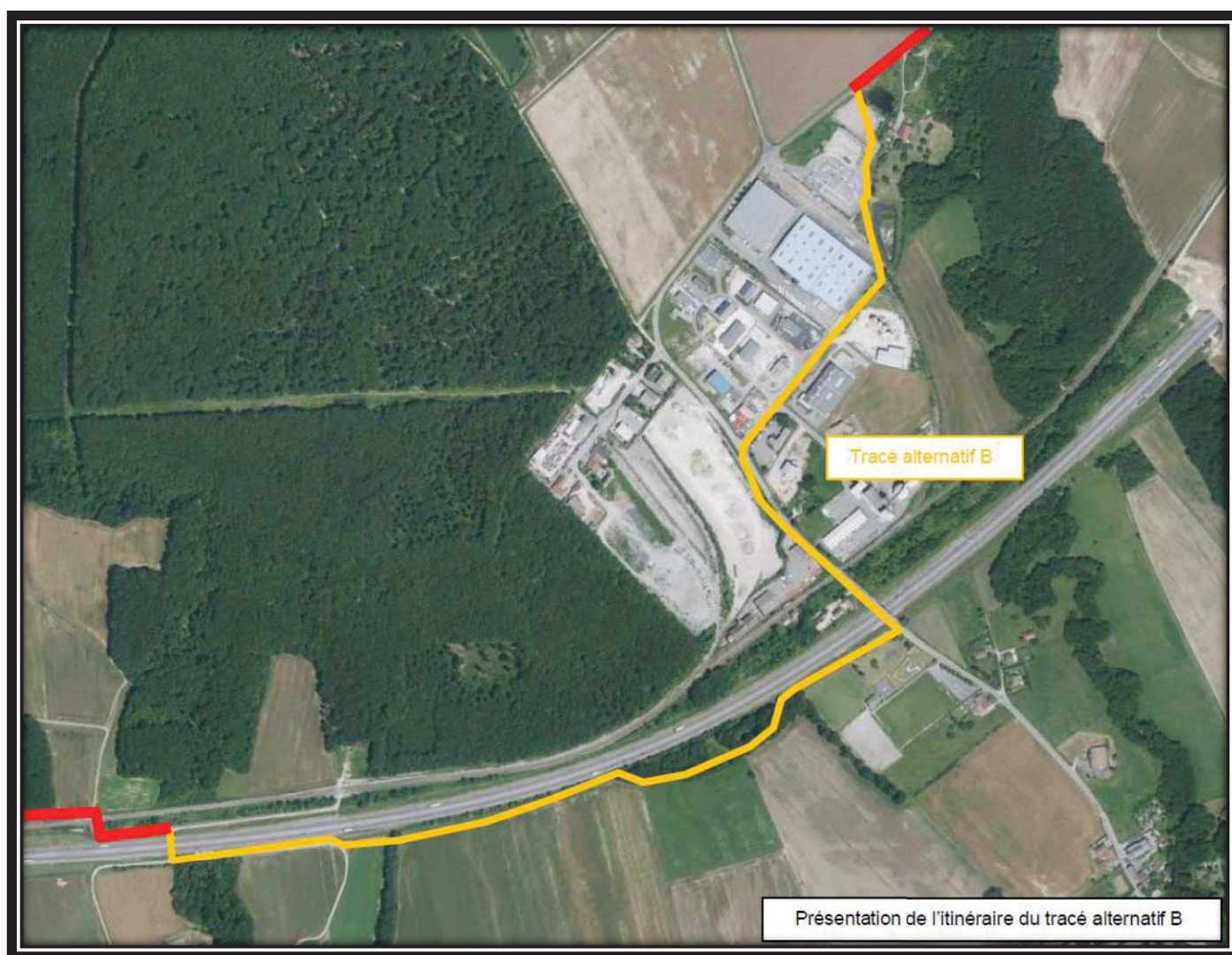
■ Modifications introduites par le présent avenant :

La CCG demande à NALDEO de reprendre partiellement les études de projet pour étudier des tracés alternatifs qui portent sur le secteur 4, tout particulièrement dans la zone artisanale « Grand Champ Sud ».

Ces évolutions concernent :

- **Viarhônga – secteur 4 - « La Perrière » et zone artisanale « Grand Champ Sud »**

La CCG souhaiterait que la Viarhônga chemine au travers de la zone artisanale suivant le tracé ci-dessous en jaune en se raccordant au trajet original, en rouge



■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant n° 4 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 3 750,00 €
- Montant TTC : 4 500,00 €

Montant des avenants précédents (HT)

- Avenant 01 : 4 050.00 € (tranche ferme)
- Avenant 02 : 2 350.00 € (TO2)
- Avenant 03 : 4 750.00 € (TO10 et TO 11)

Montant total des avenants (HT)

- Montant HT : 14 900.00 €
- Montant TTC : 17 880,00 €
- % d'écart introduit par les avenants par rapport aux montants des tranches affermies : 6.08 %

Nouveau montant de la tranche optionnelle n°10

Montant HT 17 275,00 €
Montant TVA 20 % 3 455,00 €
Montant TTC 20 730,00 €

Montant du marché (tranches affermies uniquement) avec les avenants 1, 2 et 3 :

Montant HT 248 650,00 €
Montant TVA 20 % 49 730,00 €
Montant TTC 298 380,00 €

Montant global du marché, toutes tranches confondues, avec les avenants 1, 2, 3 et 4 :

Montant HT 304 200,00 €
Montant TVA 20 % 60 840,00 €
Montant TTC 365 040,00 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Jérôme GAY Directeur Opérationnel AURAEST		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : , le

Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Référence de la délibération / décision autorisation la signature de l'avenant :

Transmis au contrôle de légalité le :

Date de notification le :

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)